

É C O

N O M I E

S O C I

A L E

ET CIRCUITS COURTS

DES CIRCUITS COURTS À LA RETERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

par Benoît Prévost*

* Art-Dév, UMR 5681, université
Montpellier-3. Mél. : benoit.
prevost@univ-montp3.fr.

A partir des circuits courts, l'article interroge comment les innovations sociales jouent le rôle de catalyseur d'un ensemble de transformations socioéconomiques, auxquelles elles donnent un support dont les acteurs peuvent se saisir pour tenter de changer les logiques de régulation du développement territorial. Le processus de diffusion d'innovations sociales comme les circuits courts pourrait leur faire perdre leur caractère radicalement alternatif. Néanmoins, ceux-ci contribuent à une modification du rapport aux territoires et des représentations que les acteurs se font des enjeux des politiques publiques locales.

Short supply chains and the reshaping of the farming and food sector

Focusing on short supply chains, this article examines how social innovations drive a range of socioeconomic changes. They provide a handle that people can seize to try to change the dynamics of local development. As social innovations like short supply chains spread, they risk losing their radically alternative nature. However, they help to transform the relationship with regions and people's understanding of the issues in local public policy.

Desde los canales cortos hasta la reterritorialización de la agricultura y de la alimentación

Teniendo como base los canales cortos, el presente artículo cuestiona la manera en que las innovaciones sociales actúan como un catalizador de un conjunto de transformaciones socioeconómicas. Les dan un soporte del que los actores pueden tomar para intentar cambiar las lógicas de regulación del desarrollo territorial. El proceso de difusión de innovaciones sociales como los canales cortos podría hacerles perder su carácter radicalmente alternativo. Sin embargo, estos contribuyen a una modificación de la relación con los territorios y de las representaciones que los actores se hacen de los retos de las políticas públicas locales.

La crise des lasagnes à la viande de cheval est exemplaire des éléments qui, depuis une dizaine d'années, ont favorisé l'émergence des circuits courts dans le débat public : face au manque de transparence de l'industrie agro-alimentaire, animée par l'appât du gain, le retour à des relations directes entre producteurs et consommateurs serait un gage de sécurité quant à la qualité des produits consommés. L'éditorial signé par le très libéral J.-F. Péresse dans *Les Echos* le 11 février 2013 constitue une formidable entrée en matière pour le sujet qui nous intéresse : fustigeant pêle-mêle les tromperies commerciales, la quête exclusive du profit, l'ultra-pollution et la mise en concurrence d'agriculteurs fragilisés et appauvris, l'éditorialiste dénonce un « *anti-modèle* » agricole et invite les lecteurs « *à la maîtrise de [leur] alimentation, notamment par la promotion des circuits courts* », pour enfin parvenir à « *l'autonomie alimentaire* » promue par l'ex-ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire (2011).

Une succession de crises sanitaires avait déjà stimulé un engouement croissant pour les circuits courts, censés incarner le mieux manger et le mieux produire (Chiffolleau, Prévost, 2009). Pourtant, ces derniers sont à l'origine ancrés dans un questionnement éthique plus complexe qu'un simple souci alimentaire des consommateurs : souvent présentées comme des innovations sociales, de nombreuses expérimentations d'échanges alimentaires alternatifs ont vu le jour dans les années 90, avant tout pour promouvoir de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires contre le système dominant. D'abord jugées folkloriques, ces expériences ont progressivement gagné en légitimité (Holloway *et al.*, 2007), jusqu'à devenir un sujet sur lequel les pouvoirs publics se sont penchés, afin d'y trouver des pistes de solutions nouvelles pour des politiques agroalimentaires en mutation. En France,

la dynamique mise en place au sein du Réseau rural français⁽¹⁾ à partir de 2009 a joué un rôle important, en rassemblant acteurs du développement rural et chercheurs autour de la valorisation des ressources économiques et agricoles locales *via* les circuits courts. L'un des traits saillants de cette démarche a été de s'appuyer sur de très nombreuses expérimentations locales pour faire émerger, dans une logique ascendante, un nouvel objet d'action publique : les circuits courts. Les acteurs du développement territorial se sont ensuite approprié ce nouvel objet dans des perspectives extrêmement diverses, liées aussi bien à leur statut et aux missions de leur organisation (collectivité, chambre consulaire, parc naturel régional, association, etc.) qu'à l'évolution de leurs problématiques. On peut constater alors que le processus de diffusion des innovations sociales s'accompagne d'un problème de formalisation, en l'occurrence la capacité des acteurs à se mettre d'accord autour d'une définition et d'une charte des circuits courts.

Nous proposons ici de contribuer, à partir de cet exemple, à une analyse des processus de diffusion et de normalisation d'innovations sociales dont les acteurs qui les ont portées espèrent qu'elles peuvent changer les référentiels de l'action publique. Plus précisément, nous nous concentrerons sur la manière dont elles peuvent contribuer à une transformation du rapport au monde qui est au fondement

(1) Impulsés dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour la stratégie européenne 2007-2013 de développement rural, les réseaux ruraux se déclinent aux niveaux européen, national et régional. Ils constituent des instances de collecte et de diffusion de l'information et de mise en réseau des acteurs du développement du secteur. Il s'agit donc d'arènes publiques intéressantes pour leur diversité, mais nécessairement limitées dans leur portée politique, pour des raisons sur lesquelles nous revenons plus loin.

des politiques publiques (Muller, 2011, p. 54 et suiv.). Nous montrons ainsi en quoi les circuits courts peuvent effectivement modifier les représentations des acteurs du monde agricole et rural, de leurs liens aux territoires et à l'intérêt général. Nous nous appuyons pour cela sur une série de travaux de terrain, nationaux ou régionaux, menés depuis 2008⁽²⁾.

L'essentiel de la littérature académique sur les circuits courts se concentre sur la manière dont ils permettent de repenser les liens entre producteurs et consommateurs dans une dynamique de (re) personnalisation des échanges. Nous rappelons, dans un premier temps, en quoi cette dernière peut être tout autant porteuse d'une critique radicale de la logique marchande que de nouvelles logiques purement commerciales. Les acteurs participant à la promotion de pratiques alternatives et innovantes ont conscience de cette tension, qui a pu s'exprimer à travers de multiples chambres d'échos plus ou moins formelles et institutionnalisées au cours des dernières années, comme nous le montrons ensuite.

Cependant, les difficultés de la diffusion et de la formalisation des innovations sociales sont en même temps porteuses de sens, car elles conduisent les acteurs à reformuler leur propre rapport aux phénomènes socioéconomiques sur lesquels ils cherchent à agir. En particulier, la diversité des expérimentations en circuits courts a permis de « reproblématiser » le rapport entre agriculture, alimentation et territoires. Cela a notamment stimulé l'émergence de nouvelles perspectives pour les régulations du développement local. Nous y consacrons la deuxième partie, en insistant sur les apports de ces dynamiques à la recherche sur les innovations sociales.

Des alternatives aux marchés : les dynamiques de la diffusion et de la banalisation des innovations sociales

Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap)⁽³⁾ sont très souvent mobilisées pour illustrer l'essence de nouveaux modes relationnels entre consommateurs et producteurs de biens alimentaires. Elles ne constituent pourtant qu'une part marginale de la catégorie plus générale des circuits courts, définis par les relations commerciales impliquant au maximum un intermédiaire entre consommateurs et producteurs⁽⁴⁾ : points de vente collectifs (boutiques de producteurs), marchés de plein vent, marchés de producteurs ou paysans, vente à la ferme, paniers, etc., constituent autant de modalités de circuits courts dont le dénominateur commun est avant tout formel. A tel point que l'on peut intégrer dans cette catégorie les grandes et moyennes surfaces pratiquant l'approvisionnement local direct : du champs à l'assiette, pas plus d'un intermédiaire, même dans les temples de la consommation de masse, bien éloignés pourtant de l'image d'Épinal de l'Amap conviviale et solidaire.

(2) Notamment : participation au premier rapport sur les référentiels technico-économiques en circuits courts sous la direction de Capt D. et Chiffolleau Y. (Chiffolleau *et al.*, 2011) ; co-responsable de l'axe « Innovations sociales » et conseiller scientifique de l'axe « Gouvernance alimentaire territoriale » du RRF groupe « Alimentation et agriculture » ; co-responsable des axes « Dimensions économiques des circuits courts » et « Débouchés publics des circuits courts » du projet PSDR Coxinel (2009-2012) ; responsable de l'étude « Observation et accompagnement économique des circuits courts » sur le Pays Cœur d'Hérault (2011-2012 ; Inra et CG 34) ; responsable du programme « Innovations sociales » de la MSH Montpellier 2008-2011.

(3) Sur les Amap, lire notamment : Olivier et Coquart (2010), Deverre et Lamine (2010), Samak (2012).

(4) Cette définition, issue des travaux du groupe Barnier, est encore discutée, comme nous le voyons plus loin. Elle est notamment utilisée dans le cadre du recensement général agricole.

Cette hétérogénéité révèle les difficultés liées à la diffusion d'expérimentations locales et alternatives jusqu'à des tentatives de formalisation ou d'institutionnalisation qui les vident partiellement de leur sens initial. Nous revenons donc ici sur le sens premier des systèmes alimentaires alternatifs, avant de décrire, dans la section suivante, comment ils ont été portés au niveau national.

Une critique du système dominant

L'idée d'origine des circuits courts est en soi assez discutable, et nous l'admettons volontiers, puisque les marchés de plein vent en sont une forme ancestrale. Nous entendons donc ici l'émergence en Occident, dans les années 90, de mouvements alternatifs, dont les Amap ont été très rapidement une figure de proue. Dans la littérature anglo-saxonne, ceux-ci sont d'emblée liés à une démarche locale (*local food systems*) qui permet de rapprocher les Amap des systèmes alimentaires localisés (Syal ; Minvielle *et al.*, 2011), avec la particularité de s'inscrire contre un système dominant. Reste à savoir toutefois ce qu'est ce système dominant du point de vue des acteurs. La charte des Amap revendique un commerce équitable permettant au producteur, grâce à la concertation, « *de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable pour le consommateur* ». Les Amap partagent donc nécessairement certains points communs avec le commerce équitable (Le Velly, 2012 ; Mundler *et al.*, 2006), tout en se heurtant, d'une certaine manière, aux mêmes écueils, dès lors qu'il s'agit de trouver en quoi ce commerce se distingue de l'idéal marchand des économistes libéraux (Ferraton, Prévost, 2013) et comment un « juste prix » ou une « juste rémunération » peuvent être conçus (Prévost, 2012). Il convient donc de distinguer plusieurs registres de définitions et, par extension, de critiques du système dominant.

CRITIQUE DES REVENUS AGRICOLES ET DES PRIX PAYÉS PAR LES CONSOMMATEURS

D'une part, il s'agit de la mise en concurrence croissante des producteurs au niveau mondial (Boussard *et al.*, 2005) et d'un nivellement des prix par le bas remettant en question non seulement la survie d'une agriculture paysanne moins concurrentielle, mais aussi, de manière plus générale, les agricultures des pays industrialisés condamnées à survivre *via* un subventionnement intensif et déloyal.

D'autre part, paradoxalement, la mondialisation et la mise en concurrence sont passées par une concentration oligopolistique qui renforce le nivellement des prix grâce à la position dominante des industries agroalimentaires ou des réseaux de la grande distribution, sans que pour autant ce nivellement par le bas profite réellement aux consommateurs. Ce registre est essentiel pour alimenter un débat sur le caractère « injuste » de l'organisation des marchés (Prévost, 2012).

CRITIQUE DU SYSTÈME AGRO-INDUSTRIEL

Un deuxième registre de critique renvoie au développement d'un système à la fois agro-industriel et « agro-tertiaire » (Rastoin, 2008), lié aussi bien

à des objectifs politiques nationaux après la Seconde Guerre mondiale (Kroll, 2002) qu'à la nécessité de s'adapter à la mise en concurrence mondialisée et aux exigences de l'industrie agroalimentaire. Cette « *grande transformation de l'agriculture* » (Allaire, Boyer, 1995) a contribué à une marchandisation fictive du vivant (Steiner, 2008), à une standardisation et à une homogénéisation (Rastoin, Gherzi, 2010) qui, paradoxalement, sous couvert d'une traçabilité et d'une sécurité accrues, n'ont pas empêché des crises sanitaires ayant très largement entamé la confiance des consommateurs.

DÉPERSONNALISATION DES ÉCHANGES

Un dernier registre de critiques renvoie à la dépersonnalisation des échanges (Ameiya *et al.*, 2008) dans des circuits qui éloignent de plus en plus consommateurs et producteurs (Rastoin, Gherzi, 2010) et contribuent progressivement à une déconnexion croissante entre agriculture et alimentation.

Les systèmes alternatifs combinent souvent ces trois registres dans le rejet de la mondialisation et la valorisation d'une économie locale (Castel, Humbert, 2008; Winter, 2003) et durable d'un point de vue environnemental et social (Norberg-Hodge *et al.*, 2000; Hinrichs, 2003; Seyfang, 2006; Holloway *et al.*, 2007) à partir d'un modèle agricole paysan « *contre les marchés* » (Samak, 2012).

Par rapport à la recherche, il nous semble que c'est sur la question de la personnalisation de l'échange que peut se définir un aspect véritablement alternatif aux logiques marchandes. Ce que postule l'analyse économique standard, c'est en effet une relation marchande dans laquelle les prix sont extérieurs aux individus, qui n'ont pas de prise sur leur détermination, de telle sorte que le « *dispositif de véridiction [...] permettant de révéler à la communauté humaine la juste et vraie valeur des biens qu'elle produit* » (Postel, 2008, p. 25) échappe aux volontés individuelles. La critique de cette objectivation de la valeur par les marchés est justement au cœur de l'altérité des systèmes d'échanges locaux alimentaires. Elle se subdivise en une série de critiques concernant la réalité d'un processus de formation des prix marqué par une relation de pouvoir en faveur des intermédiaires (industries agroalimentaires et grande distribution), la réalité des processus de qualification des produits, devenue incertaine, et la nature même des produits échangés sur les marchés agroalimentaires.

De fait, dans ce mouvement originel de contestation, les circuits courts incarnés dans les Amap sont porteurs d'une critique de la régulation marchande telle qu'elle se manifeste et proposent une conception alternative de la régulation des échanges agroalimentaires au profit d'une autre agriculture. C'est ce caractère radical qui a tenu à la marge les circuits courts, jusqu'à ce qu'ils soient progressivement appréhendés par les acteurs du développement agricole et rural comme de nouvelles modalités de valorisation de la production et donc d'amélioration des revenus agricoles répondant à des tendances émergentes de consommation qui vont au-delà du militantisme ou de cercles restreints de consommateurs aisés: d'activités contestataires, les circuits courts sont devenus un objet d'intérêt pour le ministère de l'Agriculture.

Des Amap au plan Barnier : diffusion, normalisation ou banalisation ?

Leur entrée sur la scène politique nationale est liée, en 2009, à ce que les acteurs impliqués appellent le plan Barnier. Présentés comme complémentaires aux circuits traditionnels, les circuits courts présentent les

caractéristiques essentielles des innovations sociales⁽⁵⁾ : « *Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social* » ; « *ils apportent aux agriculteurs une meilleure valorisation de leur production* » ; « *ils constituent un enjeu de développement durable des territoires [...], en facilitant une "gouvernance alimentaire" par une mobilisation de l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, collectivités locales et consommateurs* » (Barnier, 2009).

Le ministère a su se saisir d'un mouvement qui semblait devoir devenir une tendance de fond, en particulier du côté des consommateurs, dont la plupart des enquêtes montraient que leurs attentes en matière de « *sûreté* », de qualité et de provenance des aliments les orientaient vers une valorisation de la consommation locale en circuit court⁽⁶⁾. L'entrée par la consommation est ainsi logiquement mise en avant, en prêtant aux circuits courts des vertus liées « *à une exigence sans cesse grandissante de produits de terroir, de tradition, d'authenticité, [qui] valoris[e] les qualités de fraîcheur, d'innovation et de qualité nutritionnelle des productions en question ainsi que la connaissance des produits et de leurs modes de production* » (Barnier, 2009). La question des revenus agricoles reste cependant présente, puisque « *ce type de commercialisation [...], outre la captation de valeurs en faveur du producteur, permet*

la réalisation d'économies sur les autres segments de la chaîne de coûts [...] et la création de valeurs sur des actifs immatériels (marque, ancrage territorial, authenticité, lien social) » (ibid.).

Les traductions concrètes immédiates les plus marquantes du plan Barnier ont été :

- la mise en place d'un groupe de travail au sein du Réseau rural français (RRF), en 2009 ;
- le lancement, en 2009, d'une étude sur les référentiels technico-économiques en circuits courts (Chiffolleau *et al.*, 2011) ;
- une consultation pour intégrer quelques données sur les circuits courts dans le dispositif du recensement général agricole (RGA), dont les premiers résultats sont disponibles depuis 2012 ;
- l'ouverture du thème dans le financement de plusieurs programmes Casdar (Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural), notamment sur le développement des circuits courts, les performances économiques des exploitations en circuits courts, les synergies avec des ateliers de transformation ou encore les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

LE GROUPE « ALIMENTATION ET AGRICULTURE » DU RRF

Le groupe « Alimentation et agriculture » du RRF s'inscrivait dans la dynamique d'appels à projets liés à la valorisation économique des ressources

(5) La littérature académique traitant de l'innovation sociale (on en trouvera une synthèse précieuse chez Richez-Battesti *et al.*, 2012) permet de dégager quelques caractéristiques communes à la plupart des approches : la réponse à des attentes sociales laissées en souffrance par les pouvoirs publics (Bouchard, 2006) ou le marché, la reconfiguration des modalités de coordination des acteurs (Harrison, Vezina, 2006) et l'inscription dans des dynamiques de développement local (Hillier *et al.*, 2004).

(6) Plusieurs études et baromètres ont confirmé cette tendance au cours des années 2000 (voir sur le site Credoc.fr; Chiffolleau, Bertone, 2012).

locales en 2009, à l'issue des différentes réunions du groupe Barnier⁽⁷⁾. L'objectif des premiers travaux collectifs a consisté à collecter et à capitaliser des expérimentations, tout en organisant divers rencontres de partage d'expériences et de confrontations de points de vue autour de cinq axes⁽⁸⁾. L'arène du RRF était intéressante pour sa capacité à faire dialoguer des acteurs aux statuts, aux missions et aux démarches suffisamment divers pour que des opinions très différentes dialoguent autour d'un nouveau phénomène socioéconomique susceptible de faire l'objet de politiques publiques (puisque l'une des finalités des travaux du RRF consistait, justement, à produire des documents de conseil et d'orientation pour les acteurs des circuits courts, du national au local). A l'occasion d'animations transversales, les débats concernant la définition des circuits courts étaient réguliers. Ils s'articulaient autour de différentes problématiques, et en particulier : lutter contre plusieurs généralités trop rapides sur les circuits courts (niche commerciale, clientèle de bobos, prix élevés, etc.); distinguer les vrais des faux circuits courts (revendeurs se faisant passer par des producteurs, etc.), afin de mieux asseoir la promotion et la sensibilisation des différents publics; introduire la transformation en atelier dans le cadre des circuits courts, etc.

Une consultation a donc été lancée au sein du RRF, portant sur une éventuelle charte des circuits courts. La définition par le seul nombre d'intermédiaires n'entraînait pas une adhésion des acteurs, qui préféraient nettement y associer un second critère : la distance kilométrique. Celle-ci souleva de nombreux débats, de sorte que la charte ne put émerger de la consultation organisée. Cet échec est néanmoins riche d'enseignements. On notera que l'un des thèmes récurrents lors des animations et des consultations était celui de la proximité, avec toutes les ambiguïtés associées au terme. Aspects géographiques et spatiaux, mais aussi sociaux, économiques et culturels de la proximité étaient régulièrement mobilisés pour faire valoir la complexité des impacts territoriaux potentiels des circuits courts.

De nombreux participants à ce groupe de travail du RRF s'y étaient engagés avec une entrée portant clairement sur la valorisation économique des ressources locales, et leur souci principal était bien celui-ci, assez loin *a priori* du projet contestataire des circuits alternatifs. C'est ce qu'a montré une autre consultation lancée sur la manière dont les acteurs du RRF mobilisaient les circuits courts dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les résultats ont relevé un lien fort entre domaine d'intervention et vertus attribuées à ces circuits, tout en éclairant la diversité des attentes et le caractère multidimensionnel de ces derniers, supposés agir sur plusieurs aspects du développement local durable : revenus agricoles, valorisation des ressources économiques locales, adoption de pratiques plus durables en termes de production et de consommation, etc. Les aspects économiques étaient clairement prépondérants, notamment parce que les acteurs qui se sont le plus mobilisés pour répondre étaient des chambres régionales d'agriculture, suivis par des pays et des associations de développement agricole et rural⁽⁹⁾. Cela montre comment

(7) À l'origine du plan du même nom, le groupe Barnier a été constitué en janvier 2009, à la suite des Assises de l'agriculture. Il rassemblait des représentants de réseaux nationaux, d'organisations syndicales agricoles et des chercheurs.

(8) Les cinq axes étaient : les formes d'appui à l'installation, l'organisation des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines, les synergies territoriales entre agriculture et artisanat, les enjeux sociaux des circuits courts, l'accompagnement des territoires pour les circuits courts.

(9) Respectivement 25 %, 18 % et 14 % de l'échantillon.

les acteurs les plus établis se sont saisi du nouvel objet, en particulier les chambres, ce qui a contribué à faire sortir les circuits courts de l'image de niche commerciale, comme le confirme d'ailleurs l'évolution récente du discours de certains syndicats agricoles plutôt réfractaires jusque-là, comme les Jeunes Agriculteurs, des fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) ou la fédération nationale (FNSEA) elle-même. On comprend alors que l'on s'éloigne rapidement de la démarche initiale de circuits conçus en rupture avec le système dominant pour aller vers une absorption du concept par ce système, risquant de réduire les innovations sociales à de simples nouveautés commerciales. C'était un risque inhérent à la nature du RRF et de ses groupes de travail, élaborés comme des chambres d'échanges et d'échos, et non comme des espaces reconnus de réflexion et de proposition sur les politiques agricoles. Que les principales institutions et organisations du développement agricole se soient emparé des circuits courts les a nécessairement vidés de leur dimension militante et alternative et a notamment contribué à limiter une véritable articulation entre agriculture, alimentation et ruralité, alors que de nombreux participants des groupes de travail émettaient le vœu que cette articulation soit au centre de réflexions sur de nouvelles modalités (à défaut de nouveaux paradigmes) du développement rural. On peut aussi constater la faible mise en lien des circuits courts alimentaires et des autres formes de reterritorialisation : les synergies avec le groupe de travail sur la filière bois ont été par exemple relativement faibles, alors qu'elles auraient pu donner lieu à des développements sur la connexion entre ressources locales et formes innovantes de développement du logement (éco-construction).

Ce processus a néanmoins permis de faire émerger des débats et des réflexions qui allaient au-delà du simple objet socioéconomique. Les risques d'une réduction des circuits courts au rang de nouvelles réponses à des problèmes anciens (grossièrement, les débouchés et les revenus agricoles) ont en effet d'une certaine manière contraint les acteurs défendant la pratique d'une autre agriculture (dont certains étaient également présents dans le RRF) à repenser la place de ces circuits dans le développement local : si l'ancrage territorial pouvait être récupéré commercialement, il n'en restait pas moins qu'il ouvrait la voie à de nouveaux questionnements sur le rapport entre agriculture, alimentation et territoires dans la perspective de nouvelles régulations locales.

En quoi les circuits courts sont-ils socialement innovants ?

Les innovations sociales sont souvent appréhendées comme des réponses à des défauts de coordination marchande ou publique, les agents faisant émerger des procédures nouvelles pour dépasser les difficultés qu'ils rencontrent. Les principales défaillances sont ici liées aux risques qui caractérisent la qualité des produits alimentaires dans un contexte où, paradoxalement, le système agro-industriel ou agro-tertiaire entendait réduire cette incertitude. Si la santé est devenue un critère de qualité pour les consommateurs (Barrey, Valceschini, 2008), on peut considérer que les circuits alternatifs y répondent

en grande partie, dans la mesure où leur origine et leur qualité seraient mieux identifiées que dans les circuits longs (Rieutort, 2009). Ils peuvent ainsi apparaître comme des « *processus de qualification* » liés notamment à la « *particularité des produits* » (Minvielle *et al.*, 2011) se construisant dans un lien territorialisé qui réduit les coûts de transaction.

Innovation territorialisée et territorialisante

Dès lors, de nombreux cadres théoriques sont mobilisés (Vincq *et al.*, 2011; Rodet, 2012; Herault-Fournier *et al.*, 2012; Hillenkamp, Bessis, 2012) pour analyser comment se mettent en place, *via* les circuits courts, des dispositifs de coordination portant sur la qualité: économie de la qualité, des singularités, des services, des conventions; économie ou sociologie économique des réseaux, etc. Le point commun de ces démarches est de considérer que les processus de qualification en circuits courts s'appuient sur la proximité des acteurs et renvoient ainsi aux territoires dans la dynamique des travaux de Pecqueur et Zimmerman (2004) et de Mollard et Pecqueur (2007). Le territoire ne peut-il se réduire alors à un simple support de communication commerciale (Le Coroller, 2012), qu'il soit décliné par les producteurs-vendeurs ou les grandes et moyennes surfaces? Si le besoin de relocalisation de l'origine alimentaire se fait sentir, il ne peut donc, à lui seul, nourrir des innovations sociales qui se borneraient, finalement, à de simples innovations commerciales dans et pour le marché.

Il est donc nécessaire de montrer en quoi les circuits courts, sinon dans leur ensemble, du moins en partie, répondent à l'affirmation de Fontan (2011) suivant laquelle « *l'innovation sociale est, d'une part, territorialisée et, d'autre part, territorialisante* ».

A ce titre, ce n'est pas la capacité des acteurs à mobiliser des ressources territoriales spécifiques pour entreprendre des projets innovants (Amap, boutiques de producteurs, marchés paysans, etc.) qui nous semble le plus intéressant, mais plutôt, dans la lignée de travaux de Bouchard (2006), la manière dont ces initiatives affectent ensuite la matrice institutionnelle des territoires, entendus comme des ensembles de règles, de normes et de conventions partagées sur lesquelles s'appuient les acteurs (Requier-Desjardins, 2009; Gilly, Yung, 2004; Gilly, Pecqueur, 2000). Dans cette perspective, on peut estimer que les circuits courts sont des innovations sociales à partir du moment où ils favorisent l'apparition de nouvelles normes et conventions porteuses d'une transformation des représentations de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire portées par les acteurs: elles permettent de cristalliser des attentes individuelles, de les faire émerger, de les identifier et de les formuler dans un cadre nouveau.

Influencer les normes de l'action publique

Comme le soulignent Chiffolleau et Prévost (2012), les circuits courts contribuent avant tout à une prise de conscience, à une logique d'*empowerment* que l'on retrouve dans la plupart des démarches de développement s'appuyant sur la participation de la société civile (Palier, Prévost, 2007). Le consommateur citoyen, par exemple, prend conscience de sa capacité à émettre un jugement sur la qualité des produits et à devenir prescripteur vis-à-vis

de l'offre, au sens large du terme. On peut considérer que cette capacité à prescrire peut en effet se reporter dans l'arène publique et, de fait, influencer les normes de l'action publique après avoir modifié celles de la relation marchande. C'est le cas, par exemple, des démarches concernant la restauration collective, dont les ateliers du Réseau rural français ont montré qu'elles étaient très souvent impulsées par le bas. Celles-ci sont intéressantes, parce qu'elles montrent comment l'innovation sociale vient, justement, heurter la structure institutionnelle en place : les attentes sociales ne sont alors pas seulement délaissées par le marché ou les pouvoirs publics, elles sont hors d'atteinte, à cause d'une réglementation interdisant la référence à l'origine géographique des produits (règles communautaires) ou l'introduction de certains aliments sous des formes brutes (c'est le cas des œufs, par exemple), en d'autres termes sans qu'ils soient passés sous les fourches caudines des normes sanitaires de l'industrie agroalimentaire (élaborées à partir de la matrice institutionnelle dominante).

La diffusion de l'innovation n'est pas ici celle d'expériences nouvelles, mais plus un phénomène de propagation qui affecte l'environnement des acteurs porteurs de ces expérimentations bien au-delà de leurs intentions initiales. On notera ainsi avec intérêt que la ville de Lons-le-Saunier, citée en exemple de la restauration collective biologique et locale, s'est lancée dans cette démarche, mais dans le but de répondre à un problème de pollution des eaux : pour réduire les frais d'assainissement, les pouvoirs publics locaux ont accompagné les producteurs dans une conversion à l'agriculture biologique en leur ouvrant la restauration collective en débouché.

Et comme l'ont montré de nombreux débats au sein du RRF, l'entrée par la qualité alimentaire conduit à des réflexions sur les conséquences de l'externalisation et de la privatisation de cette dernière. Il y a donc un mécanisme d'entraînement des innovations sociales entre elles qui relève souvent du tâtonnement et du hasard, mais qui participe d'une transformation des différentes dimensions des politiques publiques au niveau local, comme en témoigne la multiplication des projets territoriaux en lien avec une alimentation locale de qualité. De très nombreux projets concernent en particulier la restauration collective, qui permet une articulation entre questions de santé (Plan national nutrition santé et Plan national d'alimentation, mentionnant l'un et l'autre les circuits courts, mais aussi Grenelle de l'environnement, dans une logique d'approvisionnement local et biologique), économiques et environnementales.

Innovation et défaillance de la régulation

C'est à ce titre que l'on peut considérer les circuits courts comme des innovations sociales qui ont trouvé un terrain fertile dans des défaillances du mode de régulation dominant et dans de nouvelles attentes sociales encore balbutiantes et éparées. Ils ont joué un rôle de catalyseur, non pas tant comme objet concret dont nous avons vu la très (trop) grande diversité, mais en tant que nouveau support pour formuler des problèmes liés à l'agriculture et à l'alimentation et pour ouvrir de nouveaux débats sur la représentation de ces problèmes et de leurs solutions. En ce sens, il y a une potentielle transformation des référentiels de l'action publique

entendue comme « *la définition d'objectifs [...] qui vont eux-mêmes être définis à partir d'une représentation du problème, de ses conséquences et des solutions envisageables pour le résoudre* » (Muller, 2011, p. 54). L'échelle locale a été déterminante pour permettre l'expression de ces nouveaux débats et pour que les acteurs politiques puissent s'en saisir. C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'une gouvernance alimentaire territoriale, qui a été l'un des axes de travail du Réseau rural français en 2009-2010. L'idée renvoie à des séries d'expérimentations très diverses, mais dont le point commun a été de reposer la question agricole par une entrée non pas économique (installation et maintien d'exploitations, revenus, emploi, etc.), mais alimentaire, en d'autres termes reposer la question agricole par ses finalités sociétales et non par ses impacts en matière de croissance. Cette dynamique traduit également les mouvements critiques autour des critères d'évaluation du bien-être et leur impact sur la conception des politiques publiques. A ce titre, les expériences menées sur les indicateurs de bien-être participatifs et territoriaux (Renault *et al.*, 2010) montrent comment l'accès à l'alimentation est intégré et conduit à une autre approche du lien entre agriculture et alimentation. Cette modification du rapport à l'agriculture implique, bien sûr, une modification du rapport à son support, le territoire, dont la valorisation repose alors sur la mise en commun de nouveaux critères d'évaluation à partir d'attentes sociales nouvelles. On voit ici comment les innovations sociales sont liées à une dynamique de changement social démocratique (Laville, 2006 ; Fontan, 2006) qui affecte les représentations que les acteurs ont de leur propre pouvoir d'agir : l'agriculture, liée à des enjeux de politique nationale, européenne (négociations de la PAC) et mondiale (négociations à l'Organisation mondiale du commerce [OMC]), redevient véritablement une question locale, parce que la nature même du problème est modifiée et, du coup, les acteurs concernés entendent bien concevoir, à la mesure de leurs moyens, de nouveaux modes de régulation locale de la question agroalimentaire.

C'est bien le rapport au territoire qui évolue grâce aux circuits courts et à leur capacité à avoir fédéré des acteurs aux statuts et aux objectifs très divers autour de nouvelles questions construites collectivement. Et ces transformations des représentations jouent un rôle déterminant dans l'évolution des référentiels de l'action publique.

Conclusion

Les circuits courts illustrent assez bien le parcours de certaines innovations sociales, leur succès, leur diffusion, jusqu'à leur banalisation et la perte du sens qui, originellement, a pu porter les acteurs innovants. Néanmoins, le plus important semble être leur capacité à transformer, progressivement, le rapport des acteurs aux territoires et à leurs problématiques.

Ces mutations ouvrent alors la voie à de nouvelles innovations sociales portées par un mouvement dans lequel les acteurs peuvent se responsabiliser dès lors qu'ils se sentent investis d'un pouvoir d'évaluation, de jugement et d'expression sur des sujets qui jusque-là leur échappaient : le processus de relocalisation de l'alimentation a permis de renouveler la question

agroalimentaire par l'émergence de nouvelles formes de coopération entre les acteurs impliqués. En témoigne l'intérêt croissant pour les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) afin de réorganiser la restauration collective : quelles que soient les difficultés rencontrées, les nouveaux espaces de réflexion sont autant d'occasions, pour les acteurs, de repenser leurs liens entre eux et à leur territoire.

A défaut d'une modification en profondeur des politiques agricoles et alimentaires, ces transformations des représentations des acteurs permettent l'émergence de nouvelles problématiques de l'action publique locale, notamment grâce à une redéfinition des externalités liées aux activités du secteur agroalimentaire. La définition, la compréhension et l'évaluation des externalités sont un aspect essentiel des politiques publiques : elles permettent de préciser les champs de la responsabilité individuelle et, par extension, de la responsabilité collective, lorsque les décisions individuelles ne suffisent pas à générer un intérêt collectif.

Ce dernier est aujourd'hui en cours de redéfinition, hors des cadres posés par l'industrie agroalimentaire. Il se heurtera nécessairement à des institutions réfractaires : les intérêts de ce secteur sont suffisamment puissants pour avoir modifié en profondeur notre lien culturel à l'alimentation et limité le développement d'une autre agriculture, comme en témoignent les conflits juridiques autour de l'usage de certains engrais et pesticides, la guerre contre le purin d'orties ou les semences et les variétés anciennes... Nous nous ressaisissons progressivement de notre culture, mais cette prise de conscience sera rapidement confrontée au cœur de la structure institutionnelle, non seulement réfractaire, mais littéralement hostile : se ressaisir de notre alimentation supposera de se ressaisir de son support premier, la terre ; et les circuits courts ne suffiront pas à faire vaciller l'institution de la propriété privée.

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire G., Boyer R.**, 1995, *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, Economica
- Ameiya H., Benezech D., Renault M.**, 2008, « Les circuits courts : un "monde de commercialisation interpersonnel" ? », in Maréchal G., *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*, Educagri.
- Barnier M.**, 2009, « Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs », avril, <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/4p-CircuitsCourts.pdf>.
- Barrey S., Valceschini E.**, 2008, « Les problématiques de la qualité dans l'agroalimentaire », in Dreyfus F. et al. (dir.), *Les nouvelles figures des marchés agroalimentaires : apports croisés de la sociologie, de l'économie et de la gestion*, Paris, Symposcience, Quae.
- Bouchard M.**, 2006, « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 2, p. 139-166, juin.
- Boussard J.-M., Gérard F., Piketty M.-G.**, 2005, *Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalité*, Paris, Quae.
- Castel O., Humbert M.**, 2008, « Une optique internationale : circuits courts, mondialisation et relocalisation de l'économie », in Maréchal G., *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*, Educagri.
- Dreyfus F., Chiffolleau Y., Touzard J.-M.** (dir.), 2008, *Nouvelles figures des marchés agroalimentaires : apports croisés de la sociologie, de l'économie et de la gestion*, Paris, Symposcience, Quae, 120 p.
- Chiffolleau Y., Gauche A., Prévost B., Touzard J.-M., Tozanli S.**, 2011, « Productions maraîchères en circuits courts : diversité des modèles et approche des performances », rapport final d'étude « Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation », ministère chargé de l'Agriculture (Maaprat), Inra-AgroSup Dijon.
- Chiffolleau Y.**, 2012, « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Economie rurale*, n° 332, novembre-décembre.
- Chiffolleau Y., Bertone N.** (dir.), 2012, « Coxinel, les circuits courts de commercialisation comme vecteurs possibles de développement et de réappropriation des territoires », projet PSDR Languedoc-Roussillon, www1.montpellier.inra.fr/PSDR/doc/coxinel/Coxinel%204%20pages%20-%20PSDR3_LR.pdf.
- Chiffolleau Y., Prévost B.**, 2012, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, n° 224.
- Chiffolleau Y., Prévost B.**, 2009, « Consommer local, plus qu'une mode, une éthique ? », *Courrier de la planète*, n° 87, p. 48-52.
- Deverre C., Lamine C.**, 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs : une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Economie rurale*, n° 317, p. 57-73.
- Ferraton C., Prévost B.**, 2013, « Les ambiguïtés du commerce équitable : construire des marchés justes ou juste construire un marché ? », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 84, Issue 2, p. 179-194.
- Fontan J.-M.**, 2011, « Développement territorial et innovation sociale », in Bellemare G., Klein J.-L. (dir.), *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, presses de l'université du Québec, Sainte-Foy, Canada, p. 17-42.
- Fontan J.-M.**, 2006, « Innovation et changement social », in Klein J.-L., Harrisson D. (dir.), *Innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, PUQ, p. 405-411.
- Gilly J.-P., Pecqueur B.**, 2000, « Régulation des territoires et dynamiques institutionnelles de proximité : le cas de Toulouse et des Baronnies », in Gilly J.-P., Torre A. (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.

Gilly J.-P., Yung Y., 2004, « Proximités, secteurs et territoires », *Quatrièmes journées de la proximité*, Marseille, 17-18 juin.

Harrison D., Vezina M., 2006, « L'innovation sociale, une introduction », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 2, p. 129-139.

Herauld-Fournier C., Merle A., Prigent-Simonin A.-H., 2012, « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire? », *Management et Avenir*, n° 53, p. 16-33.

Hillenkamp I., Bessis F., 2012, « L'innovation sociale par l'économie solidaire en Bolivie: une démocratisation des conventions de production et de genre », *Innovations*, n° 38, p. 85-10.

Hillier J., Moulart F., Nussbaumer J., 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, Economie et Sociétés*, n° 2, vol. 6, p. 129-152.

Hinrichs C., 2003, « The practice and politics of food system localization », *Journal of Rural Studies*, n° 19, p. 33-45.

Holloway L., Kneafsey M., Venn L., Cox R., Dowler E., Tuomainen H., 2007, « Possible food economies: A methodological framework for exploring food production-consumption relationships », *Sociologia ruralis*, vol. 47, n° 1, p. 1-18.

Kroll J.-C., 2002, « Nouvelles orientations de la politique agricole française, quelques questions à propos du CTE », *Economie rurale*, n°s 268-269, p. 30-44.

Laville J.-L., 2006, « Éléments pour l'analyse du changement social démocratique », in Louis Klein J.-L., Harrisson D. (dir.), *Innovation sociale: émergence et effets sur la transformation des sociétés*, PUQ.

Le Corroller C., 2012, « Mots et sens du territoire dans les démarches d'innovation sociale en Basse-Normandie », *Géographie, Economie, Société*, 2012/3, vol. 14, p. 287-302.

Le Maire B., 2011, *Nourrir la planète: entretiens avec Véronique Auger*, Cherche Midi.

Le Velly R., 2011, « Si loin, si proches: la difficile association entre circuits courts et commerce équitable », *Revue Tiers Monde*, n° 207, p. 133-149.

Minvielle P., Consales J.-N., Daligaux J., 2011, « Région Paca: le système Amap, l'émergence d'un Syal métropolitain », *Economie rurale*, n° 322, p. 50-63.

Mollard A., Pecqueur B., 2007, « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et services: histoire succincte d'une recherche », *Economie rurale*, <http://economierurale.revues.org/2270>.

Muller P., 2011, *Les politiques publiques*, Paris, PUF.

Mundler P., Angelucci M.-A., Comte E., Neyrat S., 2006, *Fonctionnement et reproductibilité des Amap en Rhône-Alpes*, Isara, Lyon.

Norberg-Hodge H., Merrifield T., Gorelick S., 2000, *Bringing the food economy home: The social, ecological and economic benefits of local food*, Isec, Dartington.

Olivier V., Coquery D., 2010, « Les Amap: une alternative socioéconomique pour des petits producteurs locaux? », *Economie rurale*, n° 318-319, p. 20-36.

Palier J., Prévoist B., 2007, « Le développement social: nouveau discours et idéologie de la Banque mondiale », *Economie appliquée*, vol. 60, n° 4, p. 27-50.

Pecqueur B., Zimmerman J.-B., 2004, « Les fondements d'une économie de proximité », in Pecqueur B., Zimmerman J.-B., *Economie de proximités*, Paris, Lavoisier-Hermès, p. 13-41.

Postel N., 2008, « Marché et autonomie des acteurs: histoire d'une illusion », *L'économie politique*, n° 37, p. 23-37.

Prévoist B., 2012, « Echanges alimentaires et juste prix: un détour par l'histoire de la pensée économique pour alimenter un débat contemporain », *L'homme et la société*, n°s 183-184, p. 35-60.

Rastoin J.-L., 2008 « Les marchés agroalimentaires : objets et questions de recherche », in Dreyfus F. et al. (dir.), *Les nouvelles figures des marchés agroalimentaires*, Quae, p. 11-15.

Rastoin J.-L., Gherzi G., 2010, *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Paris, Quae.

Renault M., Cartieaux C., Jaouen C., Mériot P., 2010, « La construction participative d'indicateurs de bien-être : retour sur une expérience », colloque de l'Association française d'économie politique, Lille, 9-10 décembre.

Requier-Desjardins D., 2009, « Territoires, identités, patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires*, dossier n° 12.

Richez-Battesti N., Petrella F., Vallade D., 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, n° 38, p. 15-36.

Rieutort L., 2009, « Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture », *L'information géographique*, vol. 73, p. 30-48.

Rodet D., 2012, « Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? », *Revue française de socioéconomie*, n° 10, p. 199-217.

Samak M., 2012, « Des agriculteurs contre le marché ? Itinéraire d'un mode alternatif de commercialisation des fruits et légumes », *L'homme et la société*, n°s 183-184, p. 207-224.

Seyfang G., 2006, « Ecological citizenship and sustainable consumption : Examining local organic food networks », *Journal of Rural Studies*, n° 22, p. 383-395.

Steiner P., 2006, « Les marchés agroalimentaires sont-ils des marchés spéciaux ? », in Dreyfus F. et al. (dir.), *Les nouvelles figures des marchés agroalimentaires*, Paris, Quae, p. 16-28.

Vincq J.-L., Mondy B., Fontorbes J.-P., 2010, « La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité », *Economie rurale*, n° 318-319, p. 5-19.

Winter M., 2003, « Embeddedness, the new food economy and defensive localism », *Journal of Rural Studies*, n° 19, p. 23-32.